



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AOÛT 10h00

Le premier août deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Stéphane MITZAS.

Présents : Oktay COSKUN, Sébastien DE WYSOTZKI, Pollyanna DO CARMO, Elsa DUFOUR, Rabiaa HABCHANE, Cécilia JOSSERAND, Thierry MARECHAL, Gaëtan MARTINO, Sylvain MISSE, Stéphane MITZAS, Julie STORDIAU, Patrick TISSOT, Stéphane VENDEVILLE

Procurations : Hana BILAK à Sébastien DE WYSOTZKI, Samuel CANGE à Sylvain MISSE, Cidalia FERREIRA à Thierry MARECHAL, Céline JOIGNAUX à Pollyanna DO CARMO, Virginie MATHIEU à Elsa DUFOUR, Sylvie VAUTHIER à Stéphane MITZAS

Secrétaire : Julie STORDIAU

Ouverture de séance à 10h00

I. Approbation du compte rendu du 15 juin 2026

M. Vendeville demande pourquoi la réponse apportée la question de Mme Bilak concernant la participation de la minorité au COPIL Centre bourg, M. le Maire s'étant engagé à cette occasion à étudier la question.

M. Le Maire précise qu'effectivement il y a réfléchi et qu'il pense qu'il n'est pas constructif d'avoir l'opposition face au promoteur, afin de pouvoir faire bloc dans nos décisions et négociations pour la bonne avancée du projet. Il illustrera ses propos lors du tour de table en fin de séance.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

II. Compte rendu des décisions du Maire agissant par délégation du Conseil Municipal

Numéro de décision	Date de la décision	Objet de la décision	Référence du fournisseur / marché / document	Montant TTC (€)
2026 JUIN 01	10/06/2026	Renégociation contrat Copieur	KOESIO	22 824,00 €
2026 JUILL 01	07/07/2026	Délivrance Concession		300,00 €
2026 JUILL 02	20/07/2026	Ecopâturage	TARDY	3 000,00 €
2026 JUILL 03	20/07/2026	Entretien arbres Bois GIROD	KODAMA	15 264,36 €
2026 JUILL 04	20/07/2026	Films anti-chaueur école	LUXIGLASS	8 798,02 €
2026 JUILL 05	20/07/2026	Vidéoprojecteurs école	MANUTAN	4 617,60 €
2026 JUILL 06	20/07/2026	gasoil blanc	TOTALENERGIES	3 294,00 €





2026 JUILL 07	20/07/2026	Vêtements ST	DFI	3 695,54 €
2026 JUILL 08	31/07/2026	MOE Pralay	ARCHIGRAPH	14 150,00 €
2026 JUILL 09	31/07/2026	MOE Bretigny	ARCHIGRAPH	15 000,00 €
2026 JUILL 10	31/07/2026	Assurance complémentaire Foulées	GROUPAMA	296,36 €
2026 JUILL 11	14/07/2026	Spectacle Drones 14 juillet	X3DRONES	8 000,00 €

M. Vendeville questionne le coût du spectacle de Drones réalisé lors du 14/07 en remplacement des feux d'artifice.

M. Stéphane Mitzas explique que le feu d'artifice n'a pas engendré de frais, car l'annulation a été causée par un arrêté préfectoral ; les assurances professionnelles ont donc pris en charge le manque à gagner de l'artificier.

Le spectacle de drones coûte initialement 15 000 € TTC, mais le matin du 14 juillet, la commune a appris que Ferney ne pouvait finalement pas réaliser son spectacle. Des négociations ont été entreprises afin d'obtenir une prestation à une tarification plus faible, ce qui a permis de faire baisser le prix à 8 000 €. M. Stéphane Mitzas signale qu'un budget de 15 000 € reste de toute façon trop élevé pour être réitéré l'année prochaine.

III. Délibérations

FINANCES_ Approbation des résultats 2025

M. Coskun, Adjoint aux finances rappelle que l'approbation des résultats votée en février 2025 concernant les résultats provisoires et qu'il convient d'approuver les résultats définitifs même si les chiffres sont restés identiques

Approuvée à l'unanimité

FINANCES_ Approbation du rapport de la SPL Terrinnov 2025

M. Oktay Coskun rappelle que le rapport d'activité avait été présenté par le président de la SPL, mais qu'à l'époque, les comptes 2025 n'avaient pas encore été vérifiés. Il indique avoir pu obtenir le rapport du commissaire aux comptes, lequel ne présente aucune réserve.

Approuvée à l'unanimité

DECHETS_ Remise gracieuse suite à amende administrative

Mme Cécilia Josserand rappelle les faits : une amende administrative de 250 € pour dépôt sauvage de déchets a été émise en raison d'un carton abandonné portant l'adresse d'une personne. La procédure n'a toutefois pas respecté la notification d'une période contradictoire.

La personne conteste l'amende, le titre ayant déjà été émis, seule une délibération de remise gracieuse peut permettre de retirer l'amende.





Afin de ne plus se retrouver dans cette situation, Mme Cécilia Josserand a rencontré un prestataire de visio-verbalisation et se renseigne sur les outils permettant de mieux encadrer la procédure.

Approuvée à l'unanimité

MOBILITE_Convention mise à disposition parcelle pour l'installation d'un abribus rue des Moraines

Mme Cécilia Josserand rappelle que cette convention avec le lotissement « Le Haut de Véraz » a pour but l'installation d'un abribus sur la parcelle. N'ayant pas été validée en AG par les copropriétaires, cette résolution est donc reportée.

Un accord verbal a cependant été donné pour l'installation de l'abribus.

Reportée

RH_Convention de financement avec Pays de Gex Agglo pour la mise en commun d'un formateur à la préparation aux concours et examens de la fonction publique territoriale

En l'absence de Mme Ferreira, le maire rapporte. Il s'agit de financer le coût de formation pour un agent communal ayant participé à une préparation aux concours mutualisée par l'Agglo pour les agents des collectivités territoriales du Pays de Gex.

Approuvée à l'unanimité

ASSEMBLEE_Modification du représentant de la commune à la SPL Terrinnov

La représentation de la commune à Terrinnov est habituellement assurée par le maire. M. Mitzas propose que M. Sylvain Misse le remplace.

Question de M. Stéphane Vendeville : Le lien hiérarchique de M. Sylvain Misse avec les autres représentants de la SPL pose-t-il un problème de conflit d'intérêts ou risque-t-il de perturber les votes ?

Réponse : Le maire de Gex, supérieur hiérarchique de M. Sylvain Misse, n'est pas dans l'exécutif. Il est rappelé que Chevry ne détient que 5 % des voix.

Question de Mme Elsa Dufour qui demande si Chevry a toujours été représentée à la SPL.
M. Mitzas répond par l'affirmative.

Mme Cécilia Josserand rappelle également qu'en tant qu'agents administratifs, les personnes sont très souvent amenées à se retrouver à la fois représentants de leur commune et aux côtés de leurs employeurs. Cela ne pose pas de problème de déontologie.





Approuvée à la majorité

Contre : S.Cange

Absention : S.Vendeville, H.Bilak

ASSEMBLEE_Désignation des représentants à la Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers
Volontaires

M. Stéphane Mitzas s'excuse pour l'erreur matérielle dans la délibération envoyée en préparation du conseil et précise la liste définitive

Titulaires : M. Thierry Marchal, M. Raabia Habchane, Mme Cécilia Josserand.

Suppléants : M. Sylvain Misse, M. Stéphane Vendeville, Mme Hana Bilak.

Approuvée à l'unanimité

FORETS_Convention de mandat pour la facturation électronique par l'ONF des ventes de bois

Mme Cécilia Josserand, adjointe en charge des forêts rappelle que cela n'engendre aucun coût pour la commune, il s'agit du régime forestier classique. L'ONF se charge d'encaisser les recettes d'affouage et les reverse à la commune.

Approuvée à l'unanimité

FORETS_Intégration de nouvelles parcelles au régime forestier ONF

Mme Cécilia Josserand, adjointe en charge des forêts, rappelle que la commune a acheté deux parcelles : une sur le chemin du Mollet et l'autre est un bois dans le secteur en maras. Cette intégration permet une gestion par l'ONF, notamment pour le lot d'affouage qui pourra être vendu.

Approuvée à l'unanimité

FORETS_Suspension du régime d'affouage mise en place en 2024

Mme Cécilia Josserand, adjointe en charge des forêts, rappelle qu'un affouage avait été lancé en 2024 et que tout affouage doit faire l'objet d'un lancement et d'un arrêt par délibération. Par ailleurs, il n'est pas possible de lancer un nouvel affouage tant que le précédent n'est pas clos. Il convient donc de mettre fin à l'affouage de 2024 car celui-ci est arrivé à son terme bien que certains lots n'aient pas été récupérés.

Approuvée à l'unanimité

PERISCOLAIRE_Convention d'utilisation du service restauration communale par l'OGEC Ste Marie





En l'absence de Mme Ferreira, M. le Maire précise que cette convention est rédigée afin de pallier un vide juridique en cours depuis la fin de la précédente convention.

Mme Josserand ne prend pas part au vote

Approuvé à l'unanimité

TRAVAUX_ Modification des modalités de fonctionnement de l'éclairage public

M. Sylvain Misse, adjoint aux travaux rappelle que la rénovation du parc d'éclairage public est achevée avec le passage aux LED. Cette technologie offre une modularité de l'intensité lumineuse et concerne 15 armoires.

Il précise que la programmation n'est pas figée : dès septembre, une étude de la trame noire sera réalisée par l'Agglo, suite à quoi des adaptations pourront être faites.

Il rappelle que les animaux nocturnes sont actifs en début de nuit, pendant l'abaissement de l'intensité. Les remarques formulées par M. Stéphane Vendeville en commission seront prises en compte selon les prescriptions environnementales. Pour l'instant, la commune suit les préconisations du SIEA.

Technologiquement, seules deux options sont proposées : abaissement ou extinction/allumage. Un bilan sera fait dans un an, au vu des conclusions du rapport sur la trame noire, pour affiner et investir dans certaines technologies (notamment pour séparer l'axe routier du secteur résidentiel).

Mme Aline Gayet DGS ajoute que l'armoire de Vêraz est hors service et que les services municipaux attendent l'intervention conjointe d'ENEDIS et du SIEA. Des relances quotidiennes sont faites pour accélérer l'intervention mais le calendrier ne dépend pas de la commune.

La modification des plages d'éclairage devrait être effective aux alentours du 20 août.

M. Stéphane Vendeville remercie l'équipe pour cet échange constructif et motive son vote contre par le fait que cette décision lui semble insuffisamment fondée.

M. le Maire insiste sur le fait que l'opposition sera bien associée à la réflexion après réception de l'étude sur la trame noire.

Approuvée à la majorité

Contre : S.Cange, S.Vendeville, H.Bilak

TRAVAUX_ Convention relative à l'aménagement de sécurité de la traversée dite « des Châtelets »

M. Sylvain Misse, adjoint aux travaux rappelle que cette convention est systématique lors de nouveaux aménagements. Le Département applique des conventions types avec des mentions globales à toutes les communes et conserve l'entretien de la bande de roulement.





M. Stéphane Vendeville demande s'il y a des changements par rapport à l'ancienne convention. Réponse : Non, aucune différence.

M. Stéphane Mitzas complète le sujet en abordant les demandes récurrentes d'un habitant sur ces aménagements. La commune s'était engagée auprès de cet habitant à installer un miroir et une signalisation plus visible pour sa sortie « riverain » : la commande est passée mais les délais d'approvisionnement sont longs. En revanche, de nombreuses autres demandes ont été formulés par ce dernier. Les aménagements ont été réalisés avec le concours d'un MOE garantissant un aménagement conforme aux règles de la circulation routière qui prévalent. Toute les demandes ne peuvent donc pas être acceptée.

Approuvé à l'unanimité

SPORT_ Convention de partenariat avec la ligue contre le cancer pour la Foulée de Chevry 2026

M. le Maire rapport et explique qu'historiquement, l'événement se faisait au profit des Virades de l'espoir. Cette année, le partenariat est proposé avec la Ligue contre le cancer, très active dans le Pays de Gex. Il faudra évaluer s'il convient de pérenniser ce partenariat ou d'alterner

Approuvé à l'unanimité

SOLIDARITE_Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Protection Civile en soutien aux départements touchés par les incendies de l'été 2026

M. le Maire rapporte et propose que vus les événements récents et dans la tradition de solidarité de la commune, un don de 500€ soit fait à la protection civile.

Question de M. Stéphane Vendeville : Pourquoi la Protection Civile et pas l'AMF ?

Réponse de M. le Maire : C'est l'AMF elle-même qui a communiqué et incite les communes à faire un don à la Protection Civile.

Question de M. Stéphane Vendeville : Pourquoi ce montant de 500 € ?

Réponse de M. le Maire: Le montant s'inspire du don précédemment fait pour Mayotte.

M. Oktay Coskun remarque que ce montant a peu d'impact sur les finances communales.

M. Stéphane Vendeville propose de porter le don à 1 500 €.

M. Stéphane Mitzas rétorque qu'il ne faut pas se substituer aux fonctions régaliennes de l'Etat et que ce choix est humain avant d'être financier mais que nous serions tous ravis d'augmenter ce don et laisse la parole circuler pour déterminer un montant.

Après accord de tous, le montant est porté à 1000 euros

Approuvé à la majorité
Contre : E.Dufour





IV. Divers / Tour de table

S. Misse, Adjoint en charge des travaux

- **École Dolto** : Scénario retenu, lancement du programme. Le chantier des travaux est évalué à 5 M€ HT.
- **Rénovation de la Gare** : La maîtrise d'œuvre a été confiée à RBA. L'avant-projet doit être reçu cet été.
- **Chantier de la Fruitière** : Consultation lancée pour la maîtrise d'œuvre.
- **Mobilité (Brétigny – Vérax et Boulangerie – La Praly)** : Le cabinet Archigraph débute les études. Avant-projet attendu à l'automne.
- **Caméras de vidéo-verbalisation des déchets** : Étude des demandes.

M. Habchane : Demande un rappel concernant l'interdiction des grillades en extérieur (domaine privé/attention) et consignes sur les restrictions d'eau.

Une communication a été faite et sera renouvelée auprès des habitants. En lien avec Echenevex des signalisations ont été installées aux sources de l'Allondon. Il est rappelé qu'outre l'arrêté préfectoral sécheresse en vigueur, la commune dispose d'un arrêté à l'année interdisant les feux de camps et bivouac en zone naturelle.

M. Maréchal :

Félicitations pour le spectacle de drones du 14 juillet.

Pollyanna Do Carmo, conseillère déléguée en charge du logement et de l'action sociale

- **Logement communal** : Mis en location au profit d'un couple d'enseignants en maternelle, leur permettant de s'installer ensemble et de libérer leurs deux logements respectifs.
- **CCAS** : Action d'aide aux fournitures scolaires encore en cours. Une aide pour les activités périscolaires va suivre.
- **ABS (Analyse des Besoins Sociaux)** : Travaux en cours pour mieux cibler les aides. Les démarches étant longues, la commission est à la recherche d'un cabinet pour réaliser cette étude.

Julie Stordiau, conseillère déléguée en charge de la communication

- Nouvelle formule pour le journal *Le Chevrysiens*.

M. Vendeville

- Question sur la complétude des documents relatifs aux conflits d'intérêts demandés en début de mandat à tous les élus. Sont-ils publics ? à quoi servent-ils ? Mme la DGS précise que ces informations ne sont pas publiques et que cette démarche n'est pas obligatoire au vu de la taille de la commune mais utile aux services pour pouvoir accompagner les élus et la commune à sécuriser juridiquement les décisions.





Patrick Tissot

- **Foulée de Chevry** : Historiquement, les Virades de l'espoir avaient lieu en même temps. Ces deux dernières années, la collaboration avec d'autres associations a montré peu d'implication. Les Virades apportaient beaucoup de bénévoles et de la dynamique (châteaux gonflables etc). Rendez-vous prévu avec Intersport pour du sponsoring.
- Suite aux tempêtes des arbres doivent être coupés sur le parcours dans le bois de Veraz.
- Besoin de bénévoles pour faire les signaleurs le long de la course (durée : 1 h).

Sébastien De Wysotzki, adjoint en charge de l'urbanisme et de la valorisation du patrimoine communal

- **Dossier ancien** : Une grange abandonnée devait faire l'objet d'un permis pour un logement, mais quatre ont été faits. Un nouveau permis de construire déposé va être refusé. Les travaux étant réalisés, une solution amiable est recherchée pour éviter le contentieux.
- **Centre-bourg** : 4 réunions tenues. En juin, le retrait des Terrasses de Chevry a été demandé pour ramener le nombre de logements en dessous du seuil des 150. Par ailleurs, les problématiques actuelles sont le respect du nombre de places de parking, de l'emprise SNCF et du plan d'abattage des arbres. Prochain RDV en août. Le programme sera présenté dès que possible. C'est un engagement de Chevry qui impacte la commune sur de nombreuses années.

M. Le Maire

- Discussion avec Urbanera : nous nous réjouissons qu'Urbanera ait entendu notre volonté de faire moins de logements et de faire que le terrain des Terrasses de Chevry reste une zone non construite pour un parc ou un théâtre de verdure. Ces accords et discussions ne sont possibles que si les élus parlent d'une seule voix face au concessionnaire. M. De Wysotzki organisera une commission en septembre pour présenter les avancées du projet à tous les élus y compris la minorité. M. Maréchal remarque qu'il n'y avait aucune information sur les réunions du Copil Centre bourg lors du précédent mandat.
- Chaque commission se réunira dans les 15 jours du mois précédant le conseil municipal.
- Recherche de sponsors pour la Foulée de Chevry
- Fibre (SIEA) : Déploiement en cours aux Moraines et aux Golettes. M. Maréchal demande une attention particulière vis-à-vis des véhicules stationnés devant les armoires électriques qui empêche leur accès.
- Remerciements aux élus, aux agents municipaux, aux services techniques ainsi qu'à tous les adjoints et particulièrement au 1^{er} adjoint et l'adjointe en charge des mobilités pour le travail accompli depuis le début du mandat (avancées sur Dolto, mobilités, etc.).

Cécilia Josserand, adjointe en charge des mobilités, de l'environnement et des forêts

- Échange avec la SAFER qui propose une mission pour identifier les biens sans maître (parcelles agricoles ou boisées : 4 hectares identifiés sur la commune) pour étude d'incorporation dans le domaine communal.

V. Prochaine séance

Le prochain Conseil municipal est fixé au :





Samedi 3 octobre à 10H

Clôture de séance à 11h30

La séance est levée à l'issue des échanges.

Le Secrétaire
Julie STORDIAU

Le Maire
Stéphane MITZAS

COMPTE RENDU DIFFUSE SOUS RESERVE DE VALIDATION LORS DU PROCHAIN CONSEIL

